



Déchets

La compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés a été transférée à l'Agglomération Melun Val de Seine en 2002.

En charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés depuis 2002, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a transféré sa compétence au SMITOM-LOMBRIC pour 18 communes du territoire et au SIETOM de la région de Tournan-en-Brie pour les communes de Lissy et Limoges-Fourches.

Les deux syndicats assurent le bloc de compétences collecte et traitement.

La Communauté d'Agglomération continue à prélever la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et conserve la maîtrise du service.



L'Agglomération a pour ambition de réduire la quantité de déchets non valorisés sur le territoire dans le respect des lois Grenelle 1 et 2, tout en offrant à ses usagers un service optimisé ayant fait l'objet d'une concertation.



SMITOM - LOMBRIC



SIETOM de Tournan-en-Brie

ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

▶ SMITOM

▶ SIETOM

